

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 11/06/2026

Date d'affichage : 19/06/2026

L'an deux mil vingt six, le dix sept juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Isabelle BUCAILLE, Mme Virginie THIERRY, Mme Delphine PHILIPPE, Mme Jessica

VICO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Isabelle BUCAILLE en faveur de Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Delphine PHILIPPE en faveur de Mme Natasa MASSONI.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : M. Michel BREQUIGNY.

OBJET : Aménagement des espaces publics du centre-bourg : signature d'une convention d'accompagnement avec le CAUE 27

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le projet de convention, ci-joint, par lequel le CAUE 27 propose une mission de conseil pour la requalification de la place du marché et l'aménagement du parvis de la médiathèque.

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE 27) est un organisme investi d'une mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,

Considérant que le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage que sont notamment les collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 17 Voix Pour) :

ARTICLE 1er : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement du Conseil d'Architecture et de l'Environnement de l'Eure (CAUE 27) ;

ARTICLE 2 : PRECISE que la convention est conclue pour une durée d'un an, moyennant la somme de 7 500 € au titre d'une contribution générale à l'activité des CAUE.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 027-212706295-20260617-MA_DEL_2026_058-DE

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 19/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Michel BREQUIGNY.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS